

Séminaire de Floreffe 2021-2022

Livret de rentrée

Dates de rentrée

- ⊕ Les élèves de **1^e** rentrent le mercredi 01 septembre à **09h15**. Fin de la matinée d'accueil exceptionnellement à **13h**.
- ⊕ Les nouveaux élèves sont attendus mercredi 01/09 de 16h à 17h : premier contact et découverte de l'organisation du lendemain.
- ⊕ Les élèves de la **2^{ème} à la 6^{ème}** années rentrent le jeudi 02 septembre à 08h30.
- ⊕ Réunion d'information aux parents des nouveaux élèves, le vendredi 01/10 à 18h.

Chers parents, chers élèves,

Ce livret de rentrée se présente en deux parties.

La première vous propose le quotidien scolaire dans sa normalité et rassemble quelques éléments et informations issus des divers documents officiels (R.O.I., Règlement des études, ...), consultables sur le site de l'école dans leur intégralité. Nous les avons choisis pour vous aider à vous rappeler l'essentiel, qu'il soit d'ordre organisationnel ou, et surtout, humain afin de faire de cette nouvelle année scolaire une belle réussite ! Pour vous, chers élèves, apprendre et grandir dans la sérénité et le respect, vous montrer responsables, sous la confiance solidaire de vos parents et de la communauté éducative.

La seconde aborde les points spécifiques relatifs à la situation sanitaire déterminés récemment (17/08/2021) et jusqu'à nouvel ordre par les responsables politiques.

Bonne année scolaire à tous !




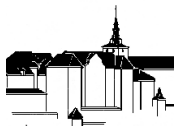


B. Baudhuin, directrice

A. Notre école au quotidien

1. L'arrivée au séminaire

a. Mobilité et accès

Un objectif essentiel: la sécurité de vos enfants

	L'accès au Séminaire est possible par train (SNCB) et par autobus (TEC). Les horaires sont à votre disposition à l'accueil.
  	<p>Pour permettre une meilleure fluidité du trafic aux abords du Séminaire en début et en fin de journée scolaire, et pour garantir la sécurité des élèves, nous vous demandons de prendre en compte et de respecter les consignes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Un grand parking, aménagé entre le rond-point du Séminaire et le village est à disposition des familles qui se rendent à l'école en voiture et permet le débarquement et l'embarquement des élèves en toute facilité . La traversée depuis ce parking est sécurisée par des enseignants de l'école primaire. <p>Ce parking est le seul endroit prévu pour déposer ou reprendre les élèves. Ce parking est aussi l'endroit de stationnement, durant la journée, des élèves qui se rendent eux-mêmes en voiture à l'école.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Au pied de la rampe d'accès vers l'école se trouve un arrêt de bus. Y stationner, même quelques secondes, met en danger les piétons, accroît le phénomène des 'bouchons' dans le rond-point qui précède. Nous demandons donc aux familles de laisser à cet endroit sa vocation première.➤ L'accès en voiture dans l'enceinte du Séminaire est réservé aux membres du personnel et aux fournisseurs. Néanmoins, les parents des élèves internes peuvent avoir accès à la cour d'honneur:<ul style="list-style-type: none">● le lundi matin mais veilleront à en être repartis avant 8h afin de ne pas devoir croiser, dans la rampe d'accès, les nombreux membres du personnel qui arrivent à l'école et par conséquent mettre en danger tous les élèves qui, en grand nombre, montent à pied.● le vendredi après-midi avant 15h30.Les élèves en situation de mobilité réduite pourront être amenés et repris par leurs parents exceptionnellement pendant la durée du problème.
 	Un parking pour les vélos, scooters et motos se trouve dans la "cour des sœurs".

b. L'accueil chez Mme B.Bodson

L'accueil est ouvert tous les jours de l'année scolaire. C'est là que l'élève se rend pour payer les repas, pour les achats ponctuels de fournitures scolaires, pour les déclarations d'accident et tout autre renseignement.

Les achats de tickets pour les potages ne sont possibles que durant les récréations du matin. Pour les frites, voir aussi le point 3a.

2. Organisation du travail, ponctualité

a. Horaire des cours

1e et 2e	de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 15h45
3e, 4e, 5e et 6e	de 8h30 à 13h05 et de 14h05 à 15h45 (Sauf le mardi pour tous et le jeudi* pour certains : fin des cours à 16h35)
Pour tous : fin des cours à 12h15 le mercredi à 15h35 le vendredi et les veilles de congé	

* **Jeudi:** Attention! Comme l'an passé, pour optimiser l'utilisation du hall omnisports de Floreffe lorsque nous pouvons en disposer, certains groupes d'élèves auront cours d'éducation physique le jeudi jusqu'à 16h35. Information précise dès la rentrée.

b. Après les cours

Pour tous les externes, possibilité ..

- d'étude surveillée (lundi, mardi, jeudi, de 15h45 à 16h35),
- de séances **d'école des devoirs** orientées (math/langues/méthode) en fonction des jours (de 16h à 17h).

L'école reste ouverte après l'étude et l'école des devoirs. Les élèves peuvent y attendre leurs parents en toute sécurité.

Pour tous les élèves de 1^{ère}, internes comme externes, possibilité d'accompagnement personnalisé pour l'organisation (tenue journal de classe, rangement des documents, planification du travail) : lundi 16h-17h et mercredi de 12h15 à 13h05.

Un document précis reprenant toutes ces informations sera remis à votre enfant en classe à la fin du mois de septembre et consultable sur le site (www.semflo.be).

Activités parascolaires possibles pour tous de 13h30 à 15h30, internes et externes, en après-midi (pour les externes : inscription préalable obligatoire le lundi chez M. le préfet).

c. **Arrivée tardive**

L'élève doit obligatoirement se présenter à la permanence des éducateurs avant de se rendre en classe. Un justificatif sera demandé aux parents.

d. **Départ anticipé**

Aucun élève ne peut spontanément contacter ses parents pour qu'ils viennent le rechercher.

Toute demande de retour ou d'appel téléphonique doit être adressée impérativement au préfet ou, en cas d'absence de celui-ci, à un/e éducateur/trice. Le contact avec la famille sera pris officiellement depuis l'école par le préfet ou par un éducateur. Avant de quitter l'établissement, l'élève **doit** en outre se présenter à la permanence des éducateurs pour y faire valider la demande préalable. L'école doit en effet pouvoir dire à tout parent où se trouve son enfant. Il y va de la sécurité de celui-ci. Toute action contraire est hautement préjudiciable à ce principe de sécurité.

3. **Repas et santé**

a. **Repas pour les externes**

Tous les élèves dînent au Séminaire sauf autorisation parentale (pour les seuls élèves habitant Floreffe-village).

- Repas complet : chaque jour, possibilité de consommer un dîner complet (5 €), uniquement sur réservation, et par paiement préalable à l'accueil. Pour la réservation des menus, les élèves internes continueront à utiliser le système de réservation numérique. Merci de bien vérifier, sur les menus, les compositions allergènes.
- Potage : chaque jour (1 €),
- Portion de frites : mardi et vendredi (2€)
- Dago : lundi et jeudi (3,20€)

b. **Santé et pharmacie**

Les éducateurs ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves externes. L'élève qui est soumis à une médication particulière doit avoir sur lui ses propres médicaments et **avertir un membre de la direction et les éducateurs**. L'école interviendra toujours en cas d'accident important ou de situation d'urgence sauf notification contraire des parents (par le biais d'un document distribué en septembre).

c. **Promotion de la Santé à l'École (PSE)**

Le Séminaire a choisi le Centre de Santé situé rue de Lombard, 24a à Namur. Selon la loi, si les parents désirent s'opposer à ce choix, ils sont tenus d'en aviser la direction de l'école dans les 15 jours après la rentrée, et de choisir une autre équipe médicale agréée. Sans opposition dans les délais prévus, les parents sont censés adhérer au choix de l'établissement pour toutes les années où leur enfant y sera régulièrement inscrit.

4. La vie au quotidien

Le règlement d'ordre intérieur sera remis et commenté aux élèves à la rentrée. Les parents sont bien évidemment tenus d'en prendre connaissance. Elèves et parents doivent signer un document attestant la connaissance et l'acceptation dudit règlement.

Un règlement ne pouvant tout prévoir, chacun veillera à se comporter de manière correcte selon les usages d'une vie sociale et communautaire normale.

a. Principes essentiels

Cette vie s'appuie sur deux principes valables pour toute vie en communauté : **le respect de l'autre** (de son travail, de son repos, de ses loisirs, de ses convictions, ...) et **la responsabilité de chacun** à tenir compte de son environnement.

b. Casiers

Les élèves disposent d'un casier individuel de \pm (L= 45 cm, l= 25 cm et h= 40 cm) pour ranger leurs effets personnels (cartable, sac de gym, ...) durant les récréations.

Moyennant une caution de 10 € (perçue à la rentrée et remboursée en fin d'année), l'élève reçoit une clef de casier. L'élève qui égare ou détériore sa clef perdra sa caution et s'acquittera d'une nouvelle caution s'il en désire un double.

c. Temps d'étude

Durant la journée, les élèves sont obligatoirement à l'étude pendant leurs heures de fourche et en cas d'absence des professeurs.

Voir le détail dans des documents distribués à la rentrée, pour les retours anticipés en cas d'absence d'un professeur, en fonction de l'année d'étude.

d. Photocopies

Les élèves peuvent, durant les seuls temps de récréation, utiliser un des photocopieurs de l'école. Des cartes sont disponibles à l'accueil au prix de 2,50 € pour 45 photocopies (+5 euros de caution). Ces cartes sont valides jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours.

e. Journal de classe

Le journal de classe est un document officiel, témoin de la régularité de la scolarité de l'élève. Il peut être exigé pour contrôle par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui délivre les diplômes. Il doit être complété quotidiennement durant toute l'année.

Le journal de classe est un instrument de travail, indispensable pour s'organiser, savoir ce qu'il faut faire et étudier. Il doit être rempli sérieusement et soigneusement pour rester propre, lisible et efficace.

Le journal de classe est aussi un moyen de communication essentiel entre la famille, les professeurs et les élèves. Diverses rubriques facilitent la transmission des différents messages, indications et renseignements utiles (en particulier dans les premières et dernières pages).

f. Smartphone et GSM

L'usage privé du GSM/Smartphone est interdit dans toute l'enceinte du Séminaire pendant la journée scolaire entre 08h00 et 16h35.

Il n'est donc pas possible d'atteindre directement un élève en journée. Les parents qui désirent communiquer un message à leur enfant veilleront à téléphoner à l'accueil (081/447140). Le non-respect de cette règle peut amener à une sanction.

N.B. : Pour les élèves des deuxième et troisième degrés, autorisation d'utilisation de 13h30 à 14h et ce uniquement hors des bâtiments.

Remarque pédagogique : les outils numériques sont de plus en plus utilisés dans les apprentissages. Outre l'utilisation de tablettes durant les cours, certains enseignants ont recours, parfois spontanément et très brièvement à celle du smartphone. Cela ne signifie pas pour autant que les élèves du 1er degré doivent avoir un smartphone pour venir à l'école. Les enseignants prévoient toujours un certain nombre de tablettes.

g. Objets de valeur

Nous conseillons aux élèves de ne pas être en possession d'objets de valeur

Aucun remboursement n'est prévu en cas de perte, vol ou dégradation, même involontaire!

h. Tenue

La tenue et la présentation de chacun doivent être correctes, propres et soignées, en évitant toute indécence et toute extravagance. Il en sera de même pour le comportement.

Pour le cours d'éducation physique, Les élèves doivent disposer d'un short, d'un t-shirt blanc et de chaussures adaptées qui permettent la pratique des sports et des activités d'intérieur et d'extérieur.

Il va de soi que pour une question d'hygiène, les chaussures utilisées au cours d'éducation physique ne seront réservées qu'à cet usage.

i. Alcool, drogue, tabac/Activité commerciale

L'alcool, le tabac et toute forme de drogue nuisent gravement à la santé. Leur détention, leur usage et la revente sont interdits dans l'école et sur le chemin de l'école. Toute activité commerciale ainsi que les jeux de hasard impliquant des sommes d'argent sont interdits en établissement scolaire.

5. Quelques notes uniquement destinées aux parents

a. Frais

Vous aurez reçu en annexe un document explicatif du nouveau décret "gratuité". Parallèlement à celui-ci, vous pouvez trouver ci-dessous une note plus détaillée reprenant les différents montants liés à ces frais. Un système de décomptes périodiques est mis en place et les frais sont échelonnés de la manière suivante :

Sur la note de fin août, figure :

- une avance de 50 € sur les fournitures classiques et les photocopies (avec décompte détaillé à Noël)

Sur les notes de fin de trimestre (Noël –Pâques –Juin), figurent:

- les fournitures classiques :
 - les feuilles de cours (forfait trimestriel)
 - la location de manuels :
 - les élèves veilleront au respect du manuel ; en cas de dégradation, un dédommagement sera facturé en juin
 - tout manuel non rentré à l'école pour le 30/06 sera intégralement facturé
 - les achats groupés facultatifs (cahiers d'exercices, syllabus, matériel spécifique à certains cours ou options, achats boutique...)
 - en éducation physique :
 - *une participation aux frais est demandée : 5,5 € par déplacement et entrée à la piscine.*
 - *Un montant de 38,50 € (en formation commune), ou de 55 € (en option de base), sera donc facturé sur la note de Noël. En cas d'absence justifiée par un certificat médical, un décompte sera effectué au plus tard sur la note de juin.*
- Annulation cette année scolaire 2021-2022 pour raison de suppression de l'activité piscine (cf. point 2a) ou adaptation des montants si réouverture.**
- une participation de 10 € est demandée pour les frais de solidarité conformément à l'accord pris en conseil de participation

Les prix sont ceux de l'année scolaire 2020 - 2021, ils sont susceptibles de légères modifications liées aux fluctuations de l'index.

MERCI, lors de tout paiement, d'indiquer en communication sur le bulletin de virement LE PRENOM, LE NOM ET L'ANNEE D'ETUDE DE L'ÉLEVE.

b. Formalités administratives

Les élèves entrant en première remettront dès la rentrée au secrétariat des élèves :

- le Certificat d'Études de Base
 - l'attestation du suivi de langue moderne,
(**documents**, obtenus à la fin de la 6^e primaire, **originaux ou copies certifiées conformes aux originaux par l'Administration Communale**),
 - la déclaration du choix de la première langue moderne (néerlandais ou anglais).
- Ils présenteront, après la rentrée, leur carte d'identité ou à défaut un autre document d'identité (extrait d'acte de naissance **ou** certificat de nationalité **ou** composition de ménage).

Pour les élèves entrant dans une autre année que la première : le secrétariat de Floreffe se charge de demander leur dossier administratif à l'école fréquentée en 2020-2021.

c. Association des parents et Conseil de participation

L'Association des parents a pour but d'impliquer les parents dans la vie du Séminaire. Tous les parents qui le souhaitent peuvent en faire partie. Pour toute information supplémentaire, vous pouvez contacter Mme Catherine Derdeyn, Présidente de l'Association des Parents : catcatcat719@gmail.com

Les parents qui souhaiteraient faire partie du conseil de participation doivent être membres de l'Association de Parents. Il y a trois réunions par an. Cf. feuille des éphémérides.

d. Centre PMS

La collaboration d'un centre PMS est un aspect essentiel de l'accompagnement des élèves. Le Séminaire est lié à celui d'Auvelais (Centre PMS Libre, rue des Sartinets 22, 5060 AUVELAIS - Tél.: 071/741157).

En inscrivant un élève à Floreffe, les parents acceptent son intervention, sauf cas particulier à signaler à la direction de l'école dans les quinze jours après la rentrée.

e. RGPD

Dans le cadre de son activité, le Séminaire de Floreffe est amené à effectuer un traitement de données personnelles vous concernant (élèves ou étudiants, parents ou membres de la famille ou tutelles). Il est à ce titre, le RESPONSABLE DE TRAITEMENT de vos données.

Il s'agit des informations que vous nous communiquez lors de la rentrée scolaire via le formulaire d'inscription ou de réinscription et celles que vous fournissez tout au long de l'année scolaire. L'objet de notre politique de protection des données est de vous faire savoir notre engagement à utiliser ces informations de manière responsable en respectant la législation sur la protection des données personnelles en ce compris le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi cadre du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Notre Délégué à la Protection des Données : p.malenga@adesio.be Rue du Vertbois 27/11 4000 Liège.

Le document complet lié à ces informations peut être consulté sur notre site. www.semflo.be

B. Normes sanitaires.

Vous trouverez ici un condensé des mesures issues de la circulaire 8213 éditée le 17/08/2021.

1. Organisation et mesures de prévention

- Temps de présence à l'école: Tous les élèves rentrent 5 jours par semaine.
- Cantine : Utilisation normale des réfectoires. Les repas chauds peuvent être servis.
- Contacts avec l'extérieur réduits : les activités extra-muros d'un ou plusieurs jours (excursions, visites culturelles...) sont autorisées.
- Rassemblements: Les fêtes d'école, proclamations, réunions... peuvent être organisées dans le respect des «règles qui s'appliquent dans la société en général» (éditées par le Conseil national de sécurité ou des communes).
- Port du masque : règle similaire à celle en vigueur dans l'HORECA.

- En classe: Le port du masque sera obligatoire pour tout élève ou enseignant en mouvement.
- Dans les couloirs pendant les changements de cours: port du masque obligatoire.
- Récréations à l'extérieur: pas de port du masque.
- Cours d'éducation physique: pas de port du masque
- Transport scolaire : respect des règles en vigueur dans la société.

2. Hygiène

Les mesures sanitaires sont respectées dans toute l'école.

- Désinfection et nettoyage des locaux et des sanitaires: ✓
- gel hydroalcoolique: ✓
- logos explicatifs gestes barrière et port du masque comme expliqué ci dessus: ✓
- renforcement de l'hygiène des mains: ✓
- Attention particulière à la ventilation et l'aération des locaux: ✓

3. Procédures de gestion des cas COVID

Pour ce qui concerne les protocoles de gestion des cas, les instances compétentes en matière de santé finalisent une nouvelle version qui vous sera communiquée dès que les centres de santé l'auront reçue. Quoi qu'il en soit, l'école continue de travailler en étroite collaboration avec le centre de Namur.

TÉLÉPHONE

NUMERO D'APPEL GENERAL

081/447140

Mme Brigitte Bodson (accueil) accueil@semflo.be

à tout moment de la journée,
pour tout message, pour toute information,
pour les arrivées tardives, les déclarations d'accidents,
pour les réservations de repas,...

Mme Bénédicte Baudhuin (directrice) direction@semflo.be

081/447140

Mme Caroline Bolle (directrice adjointe) sousdirection@semflo.be

081/447140

M. Gaetan Letesson (préfet) prefet@semflo.be

081/447158

Educateurs/permanence : educateurs@semflo.be

081/447144

M. Olivier Francaux (responsable internat)

081/447149

internat@semflo.be

Mme Catherine Bodart (économe)

081/447151

economat@semflo.be

Mme Christine Despontin (secrétaire de direction)

081/447154

secretariatdirection@semflo.be

M. Luc Gauthier (directeur de l'école primaire)

081/440881

ec002919@adm.cfwb.be

Mme Béatrice Hardy (directrice de l'école fondamentale)

081/440928

ec003164@adm.cfwb.be

SITE

www.semflo.be

E-mail

accueil@semflo.be

secretariatdirection@semflo.be

N° DE COMPTES

Belfius:

BE82 0682 0539 1968

BNP Paribas Fortis:

BE77 2500 0050 0142

BE82 0011 9063 3368